

CHAPITRE 3 ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

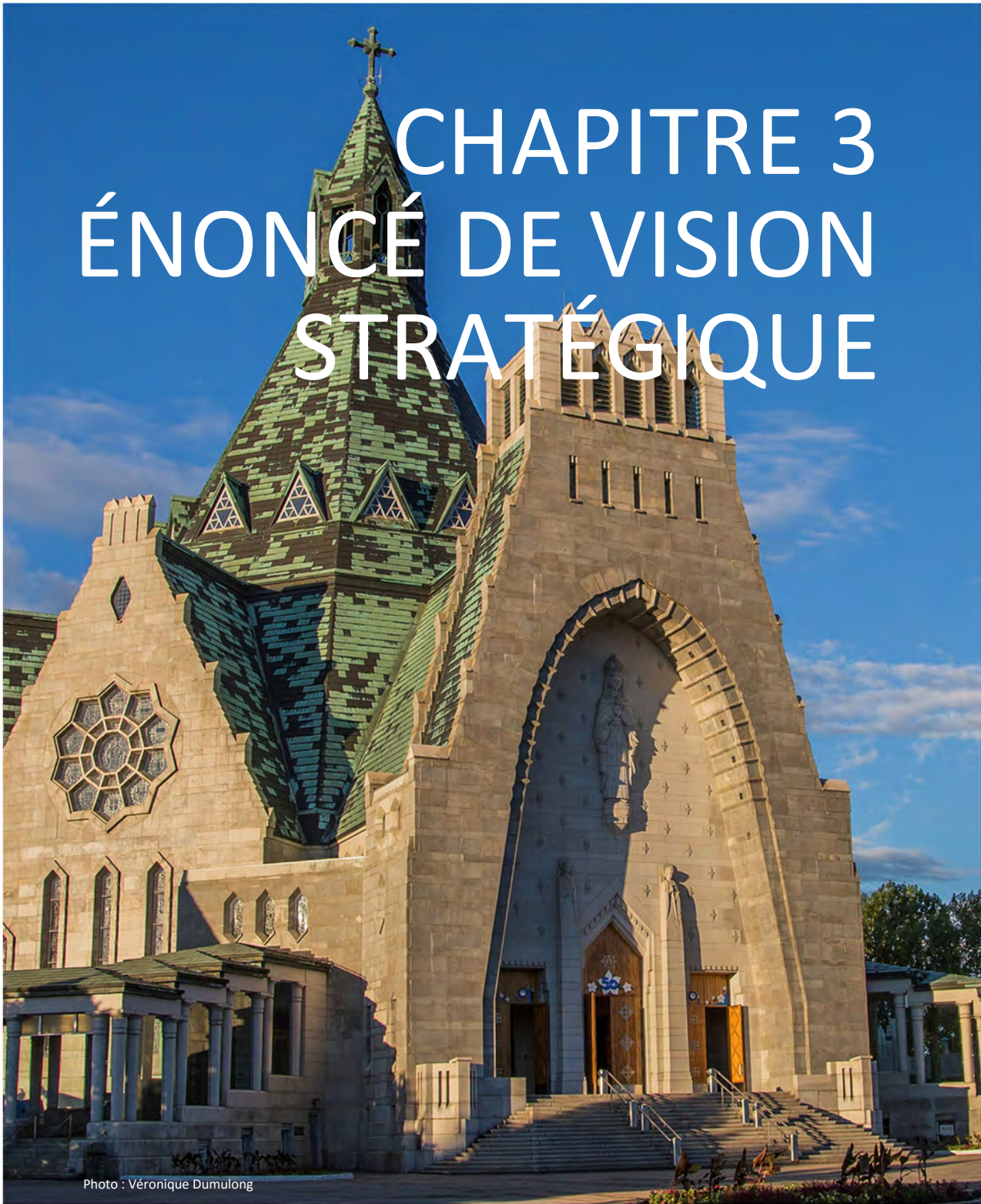


Photo : Véronique Dumulong

32. L'énoncé de vision stratégique de la Ville de Trois-Rivières est entré en vigueur le 15 décembre 2014. Il représente ce que souhaite devenir la Ville de Trois-Rivières d'ici 2030 et se lit comme suit :

Carrefour d'histoire et d'innovation, Trois-Rivières rayonne par sa qualité de vie.

33. L'élaboration de l'énoncé de vision stratégique a permis de se projeter dans l'avenir et de déterminer ce que Trois-Rivières souhaite devenir, non seulement comme organisation municipale, mais également comme communauté. Cet énoncé s'articule autour de quatre grands concepts, soit le carrefour, l'histoire, l'innovation et la qualité de vie. Le carrefour, en raison de la localisation stratégique, au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice et au carrefour de grands axes routiers, mais également pour représenter un lieu de rencontre et d'échanges. L'histoire, en raison de la richesse historique de la deuxième ville fondée au Canada. L'innovation, pour évoquer le dynamisme, notamment économique et culturel, ainsi que pour représenter la volonté de se positionner à l'avant-garde et de regarder vers l'avenir. La qualité de vie, parce qu'elle représente une grande source de fierté pour les Trifluviens et un atout pour la ville.

Figure 5. Centre-ville de Trois-Rivières



Photo : Véronique Dumulong

34. Cet énoncé de vision est appuyé par huit énoncés sectoriels sur les thèmes suivants :

- 1° planification et développement urbain;
- 2° transport et mobilité;
- 3° environnement et biodiversité;
- 4° développement économique;
- 5° vitalité du centre-ville;
- 6° culture et loisirs;
- 7° développement social et communautaire;
- 8° agriculture et foresterie.

Chaque énoncé sectoriel représente la cible à atteindre en 2030. Ils sont rédigés au présent dans l'optique où ils représentent ce que la Ville espère avoir atteint en 2030 par la mise en œuvre de sa vision stratégique. Ces énoncés sont appuyés par des orientations qui représentent les mesures à prendre dès maintenant pour parvenir à la réalisation de cette vision. L'ensemble des énoncés a contribué à déterminer le contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé, puisque celui-ci constitue un des moyens pour mettre en œuvre la vision d'avenir de la Ville.

I. Planification et développement urbain

§ 1. ÉNONCÉ SECTORIEL

35. À Trois-Rivières, l'occupation du territoire est optimisée. Les espaces urbanisés forment un ensemble cohérent et diversifié où les quartiers centraux sont valorisés.

§ 2. ORIENTATIONS

- 1° Limiter l'étalement urbain et optimiser les infrastructures existantes.
- 2° Revitaliser et dynamiser les quartiers centraux pour en faire des milieux de vie de choix, dans le respect des populations existantes.
- 3° Consolider les secteurs existants et requalifier les espaces déstructurés.
- 4° Favoriser la vie de quartier par la mixité fonctionnelle et la proximité des services.
- 5° Protéger les sources d'approvisionnement en eau potable.
- 6° Privilégier la construction de bâtiments durables et esthétiques proposant une signature architecturale distinctive.
- 7° Valoriser les paysages urbains dans le respect de leurs contraintes et les intégrer à la planification.
- 8° Reconnaître le rôle des noyaux villageois comme pôles de services et les consolider.

II. Transport et mobilité

§ 1. ÉNONCÉ SECTORIEL

36. Trois-Rivières pratique une gestion intégrée du transport des biens et des personnes. Les infrastructures routières sont consolidées, le transport collectif est optimisé et les transports actifs sont favorisés.

§ 2. ORIENTATIONS

- 1° Aménager l'espace public pour favoriser l'utilisation sécuritaire des transports alternatifs à l'automobile.
- 2° Concentrer et optimiser la desserte en transport en commun dans la zone urbanisée.
- 3° Adapter l'offre de service en transport en commun en fonction des besoins actuels et futurs de la clientèle.
- 4° Assurer une cohabitation entre le transport des marchandises et des personnes à l'échelle locale et régionale.
- 5° Assurer un partage harmonieux de la route entre les différents usagers et favoriser l'intermodalité.
- 6° Favoriser des aménagements visant à régler et éviter les problématiques de stationnement et de circulation.
- 7° Optimiser et consolider les infrastructures de transport existantes.
- 8° Promouvoir les modes de transport alternatifs à l'auto solo.

III. Environnement et biodiversité

§ 1. ÉNONCÉ SECTORIEL

37. À Trois-Rivières, la protection des écosystèmes et de la biodiversité conditionne l'activité socio-économique. Les décisions et les actions reflètent la volonté de conserver la contribution des écosystèmes à la qualité de vie des Trifluviens et à leur sécurité.

§ 2. ORIENTATIONS

- 1° Assurer la connectivité des milieux naturels et les rendre accessibles au public.
- 2° Assurer une gestion intégrée de l'eau.
- 3° Participer à la conservation et à la mise en valeur des milieux naturels.
- 4° Favoriser la conservation des écosystèmes en milieu privé.
- 5° Favoriser l'augmentation du couvert forestier en milieu urbanisé.
- 6° Assurer la conservation de l'aster à feuilles de linaires sur le territoire et promouvoir son appropriation comme symbole par la population.
- 7° Améliorer la gestion des matières résiduelles.

IV. Développement économique

§ 1. ÉNONCÉ SECTORIEL

38. À Trois-Rivières, l'économie du savoir, l'entrepreneuriat et l'industrie touristique sont les assises d'une économie diversifiée et innovante.

§ 2. ORIENTATIONS

- 1° Favoriser une économie diversifiée et respectueuse des principes du développement durable.
- 2° Favoriser l'implantation d'entreprises dans le domaine des technologies vertes.
- 3° Faciliter l'émergence de petites et moyennes entreprises et favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation.
- 4° Favoriser les partenariats entre les entreprises et les institutions d'enseignement.
- 5° Consolider les zones commerciales et industrielles existantes.
- 6° Reconnaître la contribution des aînés au développement économique et mettre en valeur leur potentiel.
- 7° Faciliter l'émergence d'entreprises touristiques et assurer le rayonnement de Trois-Rivières.
- 8° Développer une stratégie industrielle.

V. Vitalité du centre-ville

§ 1. ÉNONCÉ SECTORIEL

39. Le centre-ville de Trois-Rivières, fort de son histoire et de son architecture, offre une expérience urbaine enrichissante aux citoyens et aux visiteurs.

§ 2. ORIENTATIONS

- 1° Préserver l'intégrité architecturale des bâtiments d'intérêt patrimonial et assurer une intégration des nouveaux bâtiments respectueuse de l'architecture du lieu.
- 2° Favoriser la connectivité du centre-ville avec les quartiers limitrophes.
- 3° Privilégier les déplacements piétonniers et cyclables sécuritaires.
- 4° Prioriser le centre-ville comme pôle d'affaires et y assurer une mixité commerciale.
- 5° Maintenir une fonction résidentielle axée sur un mode de vie urbain.
- 6° Assurer l'animation du centre-ville par la tenue d'événements respectueux des usages en place.
- 7° Favoriser le verdissement et la réduction des surfaces minéralisées au centre-ville.
- 8° Poursuivre la revitalisation des axes routiers d'influence du centre-ville.

VI. Culture et loisirs

§ 1. ÉNONCÉ SECTORIEL

40. À Trois-Rivières, l'offre en services de loisirs et de culture est centrée sur les besoins de l'ensemble de la communauté en concertation avec les organismes du milieu. Elle contribue à la qualité de vie et au bien-être des citoyens et met en valeur l'histoire et le patrimoine.

§ 2. ORIENTATIONS

- 1° Proposer une offre culturelle et de loisirs de qualité, adaptée à l'évolution des besoins de toutes les clientèles.
- 2° Assurer la pérennité des équipements de loisir et de culture.
- 3° Favoriser la concertation et les partenariats avec les organismes.
- 4° Assurer une accessibilité aux services de loisirs et de culture à tous les citoyens.
- 5° Renforcer le rôle de moteur économique de la culture et des loisirs.
- 6° Contribuer au sentiment d'appartenance des citoyens.
- 7° Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et les paysages.
- 8° Favoriser l'accès au fleuve Saint-Laurent et à la rivière Saint-Maurice pour la pratique des loisirs nautiques.

VII. Développement social et communautaire

§ 1. ÉNONCÉ SECTORIEL

41. Le soutien aux organismes, les partenariats et l'implication citoyenne font de Trois-Rivières une ville inclusive et accessible, où tous les citoyens bénéficient de milieux de vie de qualité.

§ 2. ORIENTATIONS

- 1° Favoriser l'implication citoyenne et l'émergence d'un sentiment d'appartenance.
- 2° Favoriser les partenariats et la concertation avec les organismes.
- 3° Améliorer la qualité de vie des milieux défavorisés.
- 4° Aménager l'environnement urbain pour qu'il soit favorable à l'adoption de saines habitudes de vie.
- 5° Aménager des espaces publics de qualité et sécuritaires dans tous les secteurs de la ville.
- 6° Réduire les îlots de chaleur en milieu urbain.
- 7° Assurer la propreté et le sentiment de sécurité sur l'ensemble du territoire.
- 8° Favoriser la solidarité intergénérationnelle.

VIII. Agriculture et foresterie

§ 1. ÉNONCÉ SECTORIEL

42. À Trois-Rivières, les milieux agricoles et forestiers sont intégrés au développement et contribuent à la vitalité et à la diversité économique du territoire.

§ 2. ORIENTATIONS

- 1° Favoriser la protection et l'occupation dynamique du territoire agricole par la valorisation des activités agricoles et forestières.
- 2° Devenir le pôle régional de mise en marché, de distribution et de transformation des produits agricoles et forestiers de la Mauricie.
- 3° Favoriser le développement de l'agrotourisme et de circuits facilitant l'accès de la clientèle aux entreprises.
- 4° Favoriser le maintien et le développement des activités agricoles pour la relève.
- 5° Mettre en valeur les paysages ruraux.
- 6° Favoriser la pratique de l'agriculture urbaine (végétale).

IX. Mise en œuvre de l'énoncé de vision stratégique

43. Le schéma d'aménagement et de développement révisé contribue à la mise en œuvre de l'énoncé de vision stratégique. Les contenus de schéma d'aménagement s'arriment avec les aspects de l'énoncé de vision stratégique relevant de l'aménagement du territoire et visent à en permettre la concrétisation dans les outils de planification et de réglementation. Les orientations et objectifs du schéma d'aménagement s'inscrivent dans la suite logique de la vision stratégique et viennent détailler un certain nombre d'enjeux généraux ayant été identifiés lors son élaboration.